



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
des Nations unies

COMITE PLENIER
68^{ème} session (25 juin – 2 juillet 2025)

**Point 5 - Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins
pacifiques**

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Depuis les origines de son programme spatial il y a maintenant plus de soixante ans, la France s'est constamment engagée à garantir une utilisation et une exploration libre et pacifique de l'espace, pour le bien et l'intérêt de tous les peuples et dans le respect du droit international.

La délégation française considère qu'une application pleine et entière du traité sur l'espace, de la Charte des Nations Unies, ainsi que des principaux traités négociés au sein de ce comité, constitue la condition première et indispensable condition au maintien du caractère pacifique des utilisations de l'espace extra-atmosphérique. La France souhaite ici réitérer l'importance fondamentale qu'elle accorde à l'universalisation et à l'amélioration de la mise en œuvre de ce droit spatial, socle normatif commun pour tous les États.

Dans le même temps, la sécurité spatiale (*space safety*) et la sûreté spatiale (*space security*) demeurent plus que jamais des objectifs prioritaires et complémentaires. Nous rappelons qu'un usage pacifique de l'espace extra-atmosphérique s'abstient de rhétoriques et comportements - depuis le sol ou dans l'espace - agressifs. Une utilisation pacifique de l'espace est également aussi transparente que possible, et fait correspondre le discours avec les actions. Elle tient aussi compte des activités des autres États dans l'espace, permet leur coordination et favorise la coopération internationale.

En créant les conditions de la confiance sur le long-terme, sur la base de compréhensions communes et de solutions pérennes et pragmatiques au bénéfice de tous pour encadrer nos activités, ce comité a relevé le défi d'adopter un cap et une ambition claire que sont les 21 lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales, endossées par l'Assemblée générale des Nations Unies. À nous de les appliquer et les enrichir le moment venu.

Monsieur le Président,

Un strict respect du droit international, et en particulier applicable à l'espace, un comportement non-agressif en conformité avec la Charte des Nations Unies et un esprit coopératif devant les enjeux d'avenir : voici ce qui, hier comme aujourd'hui et demain, caractérise l'usage pacifique de l'espace.

Enfin, ma délégation souhaite rappeler que les discussions sur le projet de résolution présenté à nouveau cette année par la Fédération de Russie n'ont pas permis de clarifier l'objectif recherché du projet. Il est indispensable de veiller à ne pas dupliquer les résolutions et travaux existants, et de faire la lumière sur certains principes qu'il introduit et leur assise juridique.

Je vous remercie de votre attention./.